

Automne 2015

Médecines complémentaires à l'hôpital

Fédération de la médecine complémentaire

bulletin 22

Partie de la médecine standard

Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Le but ultime de l'article constitutionnel 118a Médecines complémentaires est la promotion de la médecine intégrative, soit la collaboration entre médecines académique et complémentaire au plus grand profit des patientes et des patients. Les expériences faites par de nombreux patients, médecins et thérapeutes confirment que les traitements ont les meilleurs résultats lorsque médecines académique et complémentaire travaillent de concert. La médecine complémentaire complète, améliore et parfait l'offre médicale. Il faut donc que chacune des approches comprenne mieux l'autre et que la collaboration entre elles s'améliore.

La Fedmedcom a pu lancer, ces dernières années, la mise en œuvre de plusieurs des cinq revendications principales de l'article constitutionnel 118a. Le renforcement de la collaboration entre médecines académique et complémentaire n'a cependant guère avancé. Certes, les hôpitaux universitaires de Berne et de Zurich intègrent mieux la médecine complémentaire dans les soins que ce n'était le cas avant le succès de la votation de 2009. Un postulat a également été déposé, cet été, dans le canton de Vaud pour que tous les patients du CHUV aient un accès systématique à la médecine complémentaire (cf. article ci-dessous). Mais il reste vrai que, dans la plupart des hôpitaux, ce sont les médecins ou le personnel soignant qui permettent ou non aux patients de bénéficier de la médecine complémentaire. Cela doit changer ! La médecine complémentaire doit faire partie – lorsque c'est sensé – de l'offre de base dans tous les hôpitaux publics ou financés par la collectivité. Vous en verrez une réalisation concrète dans le portrait du Dr Marc Schlaeppli, directeur du centre de médecine intégrative de l'hôpital cantonal de St-Gall.

La Fedmedcom va s'engager résolument, ces prochaines années, pour que la médecine complémentaire fasse officiellement partie de l'offre sanitaire pour tous.



Christine Keller Sallenbach
Secrétaire générale Fedmedcom

Pour un centre de soins en médecines complémentaires au CHUV

Un postulat a été déposé au Grand Conseil vaudois le 16 juin 2015 pour que le Conseil d'Etat évalue la création d'un véritable centre de soins en médecines complémentaires lié au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Les patients font largement recours aux médecines complémentaires. L'offre dans ce domaine est pléthorique, parfois efficace, mais aussi parfois délétère. D'où l'importance qu'une Institution publique et reconnue telle que le CHUV soit une référence à laquelle soignants et patients puissent se fier.

Le CHUV et la Faculté de Biologie et Médecine de l'Université de Lausanne (FBM) ont reconnu l'utilisation importante de médecines complémentaires par la population. Suite à la votation fédérale de mai 2009 et à une demande de l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMedCo), le Conseil d'Etat vaudois a chargé le CHUV et la FBM de proposer un concept pour une sensibilisation et un enseignement dans le domaine des médecines complémentaires. Le CHUV

et la FBM ont proposé une perspective descriptive et critique des médecines complémentaires pour l'enseignement, la recherche et l'évaluation. En 2010,

Médecines complémentaires aux besoins des patients

deux médecins ont été engagés à temps partiel par le CHUV.

Depuis le mois de juin 2015, un nouveau développement est mis en place avec la création d'un centre de médecine intégrative et complémentaire (CEMIC).

Ce nouveau centre poursuivra ses missions d'enseignement et de recherche, mais proposera en plus une activité de services, pour mieux coordonner les soins et l'information sur les médecines complémentaires au CHUV.

Ce qui a été mis en place au CHUV depuis la votation populaire de 2009 est à saluer. Nous constatons cependant que ce centre ne fournira pas de prestations cliniques, mais uniquement des conseils lors de la mise en place de projets de développement dans le domaine des médecines complémentaires au sein des départements du CHUV et des informations générales sur les médecines complémentaires. Il n'est donc pas prévu d'offrir des soins ou même des conseils aux patients.

Par comparaison, l'Institut de médecine complémentaire de l'Université de

Berne offre des soins aux patients depuis 1995 et celui de l'Université de Zurich depuis 1994. Le centre de médecine intégrative de l'Hôpital cantonal de Saint-Gall en offre depuis 2009. L'offre est inexistante dans les hôpitaux publics de Suisse romandes.

Le projet actuel des médecines complémentaires au CHUV, qui laisse donc chaque service décider de son offre, va certainement entraîner la poursuite de la situation actuelle, à savoir une offre hétéroclite et non structurée. Un patient peut recevoir un soin de médecine complémentaire dans un service pour un problème de santé et ne pas le recevoir dans un autre service pour le même problème de santé. Un service peut décider de ne plus offrir un soin, par exemple, suite au changement d'un chef de service.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat qu'un véritable Centre de Médecines complémentaires soit offert au CHUV à l'horizon 2017 avec des soins aux patients et que ceux-ci y aient accès quel que soit le service dans lequel ils se trouvent.



Christa Galpini
députée vaudoise, vice-présidente de RoMedCo

L'approche intégrative

A l'hôpital cantonal de St-Gall, le docteur Marc Schlaeppli traite ses patients de manière intégrative, en utilisant donc aussi bien des méthodes de médecine complémentaire qu'académique. Il y a ouvert, il y a trois ans, un centre de médecine intégrative – une œuvre de pionnier en Suisse.

Frictions aux huiles, acupuncture, art-thérapie, enveloppements d'achillée – rien de plus normal à l'hôpital cantonal de St-Gall. Chaque fois qu'une patiente ou un patient désire une consultation en médecine complémentaire ou lorsqu'un praticien académique ne sait plus que faire face à un cas de maladie, le centre interne de médecine intégrative peut entrer en jeu – sur demande du médecin.

Médecins, thérapeutes et soignants sont en échange constant au centre, si bien qu'un même cas trouve des éclairages très divers. Les cas difficiles sont abondamment discutés lors de la grande séance hebdomadaire.

Importance des soins

Le centre accorde un poids particulier au travail des soignantes et des soignants. Ils reçoivent une formation spéciale pour des applications externes telles les enveloppements. Ils tiennent des consultations – qui sont toujours pleines à craquer – pour conseiller les patients et leur donner des instructions d'utilisation.

Le médecin académique référent reçoit par la suite un rapport sur le traitement prévu et peut y opposer son veto. Cela donne une sécurité supplémentaire, selon le Dr Schlaeppli : « L'utilisation de nouvelles substances peut éventuellement entrer en interaction avec des médicaments conventionnels. » On sait, par exemple, que le millepertuis peut réduire de 30 pourcents l'effet d'une chimiothérapie.

Unique en Suisse

Le centre de médecine intégrative existe depuis 2012. L'intégration de la médecine complémentaire dans un centre hospitalier a nécessité un changement de paradigme, explique le docteur Schlaeppli. Les deux hôpitaux universitaires de Zurich et de Berne ont depuis longtemps des offres en médecine complémentaire « mais je pense que nous sommes en tête du point de vue intégration des médecines complémentaires et académiques dans un centre hospitalier public ».

Il y avait autrefois seulement de l'acupuncture et une ostéopathe à l'hôpital



« Nous voulons aider le patient à prendre des initiatives et à redevenir maître dans sa propre maison », dit le docteur Schlaeppli « car l'âme aide aussi le corps à guérir. »

cantonal de St-Gall. Marc Schlaeppli y a débuté comme oncologue conventionnel. Il avait auparavant travaillé à la clinique d'Arlesheim comme médecin anthroposophe. « Je souhaitais combiner ces deux domaines – médecine complémentaire et oncologie », raconte-t-il.

Commencent alors pour Schlaeppli cinq années de débats intenses et d'innombrables discussions. Le soutien du chef de l'oncologie et du directeur du centre de soins palliatifs permet de convaincre le conseil d'administration et la direction. On lança, finalement, un projet pilote à la clinique de Flawil qui fait aussi partie de l'hôpital cantonal. On testa – avec succès – sur des patients en traitement palliatif et analgésique s'il était réalisable et sûr d'intégrer la médecine complémentaire à l'hôpital.

Les deux faces de la médaille

Très investi, le médecin continue à travailler comme oncologue « normal » à côté de sa fonction de directeur du centre à 20 pourcents. L'approche intégrative est

tout à fait essentielle pour lui : « Les méthodes alternatives que nous appliquons ne doivent pas être comprises comme une alternative à la médecine académique mais comme un complément. »

Mais, comme partout ailleurs, l'hôpital cantonal compte aussi des médecins sceptiques face à la médecine complémentaire. Il constate cependant un échange général plus intense entre les deux approches. Rien ne pourra remplacer la médecine académique et ses acquis, surtout en phase aiguë, dit Schlaeppli. Mais : « Ils n'éclaircissent qu'une des faces de la médaille et atteignent leurs limites, notamment en cas de maladies chroniques où la médecine complémentaire peut offrir pas mal. »

Les patients désirent l'intégration de méthodes et médicaments complémentaires, dit Marc Schlaeppli : « 40 à 80 pourcents des patients en oncologie y font appel. » Et plus un traitement devient palliatif, plus le crédit accordé à la médecine complémentaire augmente. »

Patricia Götti

Envie de faire figurer la Fédération de la médecine complémentaire sur votre testament ?

Nous avons rédigé un aide-mémoire « Testament » à l'intention de toutes celles et ceux qui aimeraient avoir des informations sur cette possibilité ou qui aimeraient tout simplement régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions principales touchant au testament et des informations sur ce à quoi veiller si vous voulez consigner par écrit vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers gratuitement cet aide-mémoire. Une prise de contact de votre part est sans engagement et restera strictement confidentielle.

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen qui veut appuyer le succès de la votation du 17 mai 2009.

Ce que fait la Fedmedcom :

- > Nous représentons les intérêts des patients auprès de la Confédération et des cantons.
- > Nous assurons le secrétariat général du intergroupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous inscrivons la médecine complémentaire à l'agenda politique.
- > Nous apportons notre soutien aux parlementaires.
- > Nous informons l'opinion publique sur l'état de la mise en œuvre des revendications centrales.

Contact :

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18
3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
www.fedmedcom.ch
info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0

Membres de la Fedmedcom anthrosana – Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie VAEPS / Association suisse des droguistes ASD / Association suisse pour les produits thérapeutiques de médecine complémentaire ASMC / Association Vétérinaire Suisse pour la médecine complémentaire et alternative camvet.ch / Homéopathie Suisse ADHC / Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires ISMAC / Ordre suisse des pharmaciens homéopathes OSPH/SAGH / Organisation du monde du travail de la médecine alternative OrTraMA / Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire Ortra TC / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / vitaswiss **Donateurs** ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires / Antistress AG – Burgerstein Vitamine / Association suisse Kneipp / ARTABANA Caisse de Santé / Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS / Ceres Heilmittel AG / Complemedis AG / Dr. B.K. : Bose Stiftung / Dr. Noyer AG / ebi-pharm / EGK – Caisse de santé / EnergyBalance SA / GfM AG / Heel GmbH / Heidak AG / Klinik Arlesheim / Max Zeller Söhne AG / Medidor AG Aesch / Omida AG / Padma AG / Paracelsus Clinica al Ronc AG / Paracelsus Klinik Lustmühle / Paramed AG / Permamed AG / Phytomed AG / PlantaMed Bolliger / Regena AG / Schwabe Pharma AG / Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen SVNH / Seeklinik Brunnen / Similasan AG / Spagyros AG / Stiftung Hamasil / Stiftung Sokrates / St. Peter Apotheke / Verband Rhythmische Massage Schweiz VRMS / WALA Arzneimittel / Weleda

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.



Impressum

Fédération de la médecine complémentaire,
Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, Téléphone 031 560 00 24,
www.fedmedcom.ch, Courriel : info@fedmedcom.ch
Rédaction : Christine Keller Sallenbach, Walter Stüdeli
Traduction : Anne-Véronique Wiget
Photos : Annette Boutellier
Conception : www.bueroz.ch
Impression : Ast & Fischer AG, Wabern

